

Journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre

**La branche Famille de la Sécurité sociale
accompagne les familles les plus fragiles**

Chargées du versement des prestations légales et de l'action sociale familiale, les caisses d'Allocations familiales (Caf) jouent un rôle majeur en matière de soutien aux familles, et gèrent les aides pour élever les enfants, faire face aux charges de logement et à des situations de précarité. La journée mondiale du refus de la misère est plus encore que de coutume, l'occasion pour le service public des Allocations familiales de souligner son engagement quotidien auprès des familles et notamment les plus fragiles.

**Solidarité : la Cnaf et les 102 Caf
mobilisées pour leurs allocataires précaires**

> Le renforcement de l'accès aux droits pour tous

La branche Famille est engagée dans une démarche volontariste pour garantir l'accès aux droits. Dans ce cadre et conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 100 000 rendez-vous des droits devront être organisés pour un accompagnement renforcé à l'accès aux droits sociaux.

La mise en place de ces rendez-vous des droits est la mesure phare 2013 prônée par la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 contractualisée avec l'Etat. Au 31 août 2014, **80 017 rendez-vous des droits ont été réalisés.**

> L'amélioration du parcours d'insertion sociale des personnes et des familles en situation de précarité

Les orientations de la Convention d'objectifs et de gestion visent à faciliter l'accès au Revenu de solidarité active (Rsa) :

- en concevant et en déployant un parcours général d'insertion pour une offre de service facilitant la relation avec la Caf,
- en améliorant la fonction d'appui à l'orientation,
- en proposant un accompagnement social adapté et renforcé aux familles monoparentales ayant de jeunes enfants pour concilier vie familiale et insertion,
- en améliorant la connaissance et la compréhension globale du dispositif pour faciliter l'insertion des bénéficiaires du Rsa.

> La garantie contre les impayés de pensions alimentaires

Issu de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le dispositif de garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa) est expérimenté par 20 caisses d'Allocations familiales depuis le 1^{er} octobre. La Gipa permet de :

- mieux protéger le parent vivant seul avec ses enfants des risques d'impayés de pension alimentaire,
- renforcer le mécanisme de recouvrement des pensions impayées par les Caf,
- mieux accompagner les parents en situation de séparation afin qu'ils protègent leurs enfants des conflits liés à la séparation.

.../...



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
guillaume.peyroles@
cnaf.fr

> L'action sociale en faveur des familles

En complément des prestations légales, les Caf développent des mesures d'action sociale en faveur des familles allocataires, en veillant particulièrement à celles qui rencontrent des difficultés financières et sociales.

Les Caf interviennent dans les domaines suivants :

- soutien à la parentalité,
- accompagnement à la scolarité des enfants,
- aide à domicile,
- loisirs et temps libres des enfants, des jeunes et des familles,
- logement et habitat des familles,
- animation de la vie sociale...

En savoir +

En 2013, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à **82,4 milliards d'euros** qui sont servis à **11 724 000 allocataires**.

La branche Famille verse deux minima sociaux : le Rsa et l'Aah

Le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) garantissent un revenu minimal à leurs bénéficiaires.

En 2013 :

- 2,2 millions de foyers étaient bénéficiaires du Rsa pour un montant total versé de 10,9 milliards d'euros.
- 988 500 foyers étaient bénéficiaires de l'Aah et de ses compléments pour un montant total versé de 7,9 milliards d'euros.
- 93,2% des demandes de Rsa et d'Aah ont été traitées en moins de 10 jours.